

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
Paris Est Marne & Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 15 OCTOBRE 2024  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2024-165

**OBJET : Budget principal – Vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>58</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Représentés	<b>23</b>
Absents	<b>9</b>

Votants	<b>81</b>
Abstention	<b>5</b>
Suffrages exprimés	<b>76</b>
Pour	<b>76</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Maries-Laurence BEYOT, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Samuel MULLER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN.

**Représentés :**

Sophie AMAR représentée par Michel DUVAUDIER, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Éric BENSOUSSAN représenté par Céline MARTIN, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Jean-Marc BRETON représenté par Agnès CARPENTIER, Sylvie CHARDIN représentée par Samuel MULLER, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Eveline BESNARD, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Monique FACCHINI représentée par Jean-Paul DAVID, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Dorine FUMEE représentée par Jean-Philippe BEGAT, Aurélie GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Laurent LAFON représenté par Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT, représentée par Pierre CHARDON, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Caroline ADOMO, Déborah MUNZER représentée par Jacques J.P. MARTIN, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Germain ROESCH représenté par Carole DRAI, Igor SEMO représenté par Pierre MIROUDOT, Julien WEIL représenté par Marc MEDINA.

**Absents :**

Christian CAMBON, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Nassim LACHELACHE, Aurore THIROUX.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

**OBJET** : Budget principal – Vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé), notamment son article 59,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal approuvé par délibération n° DC 2024-25 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 6 février 2024,

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2024 du budget principal approuvé par délibération n° DC 2024-91 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 22 avril 2024,

VU le document budgétaire réglementaire M57 annexé, relatif au projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget principal présenté par Monsieur le Président,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 14 octobre 2024 ;

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2024 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section de fonctionnement.....	2 106 258,96 €
* Section d'investissement.....	2 195 182,30 €
<b>Total décision modificative (DM) n°1.....</b>	<b>4 301 441,26 €</b>

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le versement des subventions inscrites en dépenses nouvelles et figurant dans l'état de répartition des crédits de subventions (en annexe budgétaire IV-B8) pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>Nature 2041411</b>	
Subvention PCAET à Villiers-sur-Marne pour l'achat d'un mini-bus électrique .....	14 930,00 €
<b>Nature 65748</b>	
Ajustement subvention 2024 association d'insertion ADER .....	-3 000,00 €
Subvention exceptionnelle 2024 FESTI6T.....	25 000,00 €
Subvention exceptionnelle 2024 association Société Nautique du Perreux.....	2 000,00 €
Subvention exceptionnelle 2024 association OSE (Organe de Sauvetage Ecologique) .....	2 500,00 €
<b>Total subventions votées à la DM1 2024.....</b>	<b>41 430,00 €</b>

**ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** les opérations suivantes relatives aux provisions pour dépréciation de créances anciennes, retracées dans l'annexe IV-B3.1 du document budgétaire M57 ci-annexé, à savoir :

- Reprise des provisions antérieurement constituées (en 2022 et en 2023) pour dépréciation de créances anciennes du budget principal, pour un total de 81 257,96 €, et autorise le Président à émettre un titre de recette au compte 7817 pour comptabiliser cette reprise,
- Constitution d'une nouvelle dotation 2024 pour dépréciation de créances anciennes, d'un montant de 78 696,86 €, et autorise le Président à émettre un mandat de dépense au compte 6817 pour comptabiliser cette nouvelle provision.

**ARTICLE 4 :**

**APPROUVE** l'opération suivante relative aux provisions pour risques et charges, retracée dans l'annexe IV-B3.1 du document budgétaire M57 ci-annexé, à savoir :

- Reprise des provisions antérieurement constituées (en 2021 et en 2022) pour le reversement à la métropole du Grand Paris des 2/3 de la croissance annuelle de CFE au titre de l'exercice 2021, pour un total de 1 582 660,00 €, et autorise le Président à émettre un titre de recette au compte 7815 pour comptabiliser cette reprise.

**ARTICLE 5 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

*O. Capitanio*

**Olivier CAPITANIO**

La présente délibération publiée le **21 OCT. 2024**  
est exécutoire à la date du  
en application des articles L.5211-1  
et L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le